

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mai 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 22 mai 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Secrétaire général du Front POLISARIO, M. Brahim Ghali, a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Jerry Matthews **Matjila**



**Annexe à la lettre datée du 22 mai 2019 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

C'est avec une vive inquiétude que je vous informe de la détérioration rapide de la situation sur le terrain au Sahara occidental occupé et de la multiplication des violations flagrantes du cessez-le-feu que commet le Maroc et des atteintes généralisées qu'il porte aux droits de l'homme, en violation directe de la résolution [2468 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité.

Le dimanche 19 mai 2019, les autorités marocaines ont empêché sept observateurs juridiques indépendants – dont cinq avocats espagnols accrédités par le barreau espagnol et deux observateurs norvégiens accrédités par la Rafto Foundation basée en Norvège – de pénétrer au Sahara occidental occupé. Ces observateurs internationaux officiellement accrédités devaient suivre le procès de la journaliste sahraouie, Nazha El Khalidi, qui a été arrêtée le 4 décembre 2018 pour le « crime » de diffusion en direct du harcèlement des manifestants sahraouis pacifiques cautionné par l'État dans les territoires occupés. Human Rights Watch et Amnesty International ont condamné l'emprisonnement de M^{me} El Khalidi par le Maroc et demandé sa libération immédiate.

Cependant, l'intransigeance du Maroc ne s'est pas limitée aux territoires occupés. En dépit de l'adoption récente de la résolution [2468 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité et de votre rapport du 1^{er} avril 2019 ([S/2019/282](#)) dans lequel vous évoquez des « violations importantes » commises par les autorités marocaines, le Maroc maintient sa présence et continue de mener des activités illicites à travers la brèche illégale qu'il a ouverte à Guerguerat dans le sud du Sahara occidental. Chaque jour, des centaines de camions et de véhicules franchissent la brèche illégale dans la zone tampon, en violation directe de l'accord militaire n° 1. De plus, nous n'avons vu aucune preuve tangible que le Maroc a démantelé un ou plusieurs des murs de sable nouvellement construits sur 110 km ni des dizaines de postes d'observation illégaux. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, en ouvrant une brèche illégale dans la zone tampon de Guerguerat et en construisant de nouveaux murs militarisés, le Maroc altère unilatéralement le statu quo, exacerbe gravement les tensions dans le territoire et compromet le processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Par les violations de plus en plus graves du cessez-le-feu et les atteintes généralisées aux droits de l'homme qu'il commet, le Maroc cherche délibérément à saper les perspectives d'établissement de la confiance et à retarder les progrès sur le plan politique. Si la communauté internationale veut véritablement soutenir un processus de paix crédible au Sahara occidental, elle doit exiger la cessation immédiate des actions illégales et déstabilisatrices du Maroc et imposer des sanctions au Maroc s'il s'obstine à faire preuve d'intransigeance.

En votre qualité de Secrétaire général, nous vous prions instamment de veiller à ce que les droits fondamentaux du peuple sahraoui soient à l'avant-garde des initiatives des Nations Unies en faveur du Sahara occidental. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) reste la seule mission de maintien de la paix moderne qui ne dispose pas de mécanisme de surveillance des droits de l'homme. Dans un premier temps, nous vous prions de demander au Conseil de sécurité, dans votre prochain rapport sur la situation au Sahara occidental, de veiller à ce que la MINURSO opère conformément aux normes de base applicables à toutes les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en la dotant de la capacité de surveiller la situation des droits de l'homme et en inscrivant cette tâche essentielle et indispensable dans son mandat.

Dans l'intervalle, nous vous exhortons à collaborer avec les organismes compétents de l'ONU pour faire en sorte que les spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies aient un accès total, continu et sans entrave au Sahara occidental occupé et qu'ils rendent compte librement et ouvertement de la situation des droits de l'homme dans ce territoire.

Il est également essentiel que vous vous exprimiez fermement sur la nécessité de lever les restrictions imposées de longue date à la MINURSO, qui empêchent la Mission d'avoir accès à des interlocuteurs locaux au Sahara occidental occupé et nuisent à ses opérations. Nous restons profondément préoccupés par le fait que les véhicules de la MINURSO continuent de porter des plaques d'immatriculation marocaines et que le Maroc appose toujours ses cachets sur les passeports des membres du personnel de la MINURSO à l'entrée et à la sortie du Sahara occidental. Ces pratiques inacceptables ne peuvent se poursuivre et doivent cesser le plus rapidement possible dans l'intérêt de l'impartialité et de la crédibilité des Nations Unies.

Malgré l'intransigeance du Maroc, le Front POLISARIO reste déterminé à participer de manière constructive au processus de paix dirigé par les Nations Unies. Nous continuerons de coopérer pleinement avec vous, votre Envoyé personnel, Horst Köhler et votre Représentant spécial, Colin Stewart. Nous espérons que la prochaine série de pourparlers entre les deux parties aboutira à des résultats concrets permettant de parvenir à une solution pacifique, juste et durable qui respecte pleinement le droit inaliénable de notre peuple à l'autodétermination et à l'indépendance. Toutefois, le fait que le Maroc renforce actuellement sa puissance militaire le long de son mur militaire ainsi que ses violations persistantes du cessez-le-feu et les violations généralisées qu'il porte aux droits de l'homme au Sahara occidental occupé risquent sérieusement de compromettre toute perspective d'instaurer la confiance et de faire progresser le processus de paix mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général du Front POLISARIO
(Signé) Brahim **Ghali**